

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-56Item](#)[Marie Moret à Antoine Piponnier, 24 février 1896](#)

Marie Moret à Antoine Piponnier, 24 février 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[24 février 1896](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

Description

RésuméMarie Moret remercie Piponnier pour les informations contenues dans sa lettre du 17 février 1896 relatives à une conférence de Godin. Informe Piponnier de l'avancée de ses recherches historiques sur les groupes et les unions : monsieur Moyat rapporteur d'une commission chargée d'élaborer le Règlement général des groupes et des unions et le Règlement intérieur ou spécial du Conseil des unions. Demande à Piponnier de solliciter monsieur Moyat pour savoir s'il conserve des documents à ce propos. Demande de pouvoir disposer du Règlement signé par le personnel récipiendaire de titres de participation aux bénéfices en 1877-1879 : « Les points auxquels il touche ont, depuis, trouvé accès dans les projets de lois sur la coopération et la participation, projets qui ont tant de peine à aboutir, tant ces questions sont ardues et compliquées. » Une copie du règlement est adressée à Marie Moret par Henri Buridant : Marie Moret s'interroge sur la date du document (1873). À propos du refus des titres de participation par les destinataires en juillet 1877, puis leur revirement : Marie Moret demande à Piponnier d'interroger messieurs Dequenne, Alizart ou Moyat. À propos du règlement de 1873, qui devait être signé par les destinataires des titres de participation en 1877-1879 : la copie du document indique que 89 personnes ont signé, alors que d'après Piponnier 595 hommes et 13 femmes ont reçu des titres de participation à cette époque. Le post-

scriptum de la lettre pose une nouvelle question à Piponnier relative aux destinataires des titres de participation en 1877.

Support

- Le nom du correspondant, Piponnier, est manuscrit à la mine de plomb sur la copie de la lettre, à la suite de l'appel de la lettre « Cher Monsieur ».
- Un signet portant le nom de Piponnier manuscrit au stylobille est placé entre les folios 481 et 482 du registre de la correspondance ; le signet est rédigé au dos d'un morceau de papier imprimé au nom de Paul Decourcelle, docteur en médecine, conseiller municipal de Guise et candidat de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste [vers 1968].

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Archives](#), [Famelistère](#), [Problèmes sociaux](#), [Travail](#)

Personnes citées

- [Alizart, Jules \(1845-1910\)](#)
- [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)
- [Dequenue, François \(1833-1915\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Moyat \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation 5 p. (482r, 483v, 484r, 485v, 486r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Famelistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Nîmes 24 février 1876

Cher Monsieur Dujardin

Merci vivement des indications contenues dans votre lettre du 17 et elles mettent en pleine lumière ces passages de discours de M. Gatin.

La poursuite de mon travail m'a fait voir ceci :
« M. Moyat a été rapporteur d'une commission chargée d'élaborer : 1^o le Règlement

général des Groupes et Unions ; 2^o le Règlement intérieur ou spécial du Conseil des Unions.

« M. Moyat, Rapporteur, dans les séances des 12 et 14 jbre 1874 a donné lecture du premier de ces documents qui contenait 39 articles. Et dans la séance du 16 (même mois) il a donné lecture du second document.

« Tous les deux ont été renvoyés à la commission pour divers amendements qu'on n'indique pas. »

L'organisation tombait en décadence. Les dits documents seraient ils

Nîmes 24 février 1876

cher Monsieur Dupuy

Merci vivement des indications contenues dans votre lettre du 17 et elles mettent en pleine lumière ces passages de discours de M. Gobin.

La poursuite de mon travail m'a fait voir ceci :
« M. Monat a été rapporteur d'une Commission chargée de

général des Groupes et Unions ; 2^e le Régiment intérieur ou spécial du Conseil des Unions.

« M. Monat, Rapporteur, dans les séances des 12 et 14 jbre 1874 a donné lecture du premier de ces documents qui contenait 39 articles. Et dans la séance du 16 (même mois) il a donné lecture du second document.

« Tous les deux ont été renvoyés à la Commission pour divers amendements qu'on n'indique pas. »

L'organisation tombait en désuétude. Les dits documents seraient-ils

restes aux mains de
 M. Noret ? si oui, je
 serais bien désireuse de les
 avoir. Veuillez - vous avoir
 la bonté d'en dire un mot
 à M. Noret.

N'ayant pas eu la consé-
 cration de l'expérience,
 ces journaux n'ont qu'une
 valeur pour ainsi dire
 historique; ils n'en sont
 pas moins l'expression
 d'une somme d'efforts
 que je serais heureuse de
 ne pas laisser tomber
 dans l'oubli.

Veuillez en touchant
 cette question m'en dire.

Noret lui présenter pour
 lui-même et sa famille
 notre meilleur souvenir.

Et faites de même je
 vous prie m'en dire à M.
 Allibert à qui je donne
 aussi la peine de bouleverser
 ses papiers.

Je reconnais avec le plus
 grand intérêt le règlement
 que M. Godin a fait signer
 au personnel au moment
 de la remise de titres de
 participation 1877-79
 règlement qui est dans la
 série des archives - et
 dont vous me faites
 presser copie. C'est la

pièce qui doit
concorde avec
le titre sur
papier timbré, specimen
n° 2. Au point de vue
de l'histoire du travail,
de l'organisation de la par-
ticipation aux bénéfices, c'est
un document du plus
vif intérêt. Les points
auxquels il touche ont,
depuis, trouvé accès dans
les projets de lois sur
la coopération et la
participation, projets
qui ont tant de peine
à aboutir, tant ces

questions sont obscures,
ardues et compliquées!

Cher Monsieur, je
vous remercie donc du
fond du cœur à l'avance
et toujours pour vos
bons soins.

= Le courrier m'apporte une
lettre de Buridan et la copie
du Règlement que je fais à
votre honneur; mais je suis
dérouté par la date: 1875!
Et puis le texte n'est pas
comme je m'y attendais,
absolument la contre partie.
- Je m'enfile la
sur un terrain si l'heure
m'oblige à ne pas sortir.
Cartonner, - moi et Renou

à cet autre point:
des titres sur papier timbré
révisés en juillet 1677 ont
au premier abord - été
refusés par les destinataires.
Et ce refus a dû se pro-
duire sous forme de
refus de signature sur ...
Je ne sais quoi.

Ensuite un revirement
s'est produit et les desti-
nataires ont redemandé
les titres. Le fait est certai-
nement resté dans la
mémoire de M. de Quenne
Calbart, Moyat, etc...
Et cette pièce qu'on refu-
sait de signer ... était-ce
le règlement de 1675...
à qui, avec la bonté de me

284
Je n'ai revu nos copies
de lettres, mes documents...
mais si vous pourriez me
fournir quelques lumières
sur les copies mentionnées par moi
Nous m'obligeraient grandement.
Votre lettre du 17 a
été bien que c'est ce règlement
de 1675 qu'on avait
à signer en échange des titres
de participation 1677-99.
Mais la copie dit que le docu-
ment porte 69 signatures;
or, ~~parce~~ 59 hommes et 13
femmes ont reçu les titres de
participation pour 1677. C'est
de nous-même que je tiens
le chiffre des titulaires.

Excusez-moi, pour
tout le mal que je vous
fais. Je suis en hâte.
Excusez-moi. A vous et
aux vôtres les meilleures amitiés
M. Robin

9

M. Le Règlement
 dressé en 1673 est indiqué
 comme visant les
 « employés avec appointe-
 ments » ; mais les titres
 de participation pour
 l'exercice 1677 ont été
~~refusés~~, refusés, et
 redemandés par des
 ouvriers et par des
 employés ; et c'est à tous
 indifféremment que M.
 Gouin demandait un
échange d'engagements.

D'avance au bourgeois merci
 à Paris M. G.